

nes de Kifurwe
R. MARCHAL
D.Sp.Ruhengeri.

Kifurwe le 5 Mai 1961.



Vu et vérifié et porté en
au L.C. N° 33 en -6. V. 1961
Le Comptable Territorial, P31

F A C T U R E .

Le Territoire de Ruhengeri doit pour vente de :

30 (Trente) brouettes métalliques à 300 frs pièce la somme de

9.000 frs /

Certifié sincère et véritable, et arrêté à la somme de :

NEUF MILLE Frs/

Pour R.Marchal
V.Semain

Pour acquit :
RUHENGERRI

Pour réception conforme
Livraison prévue le 6-5-61
Révisé le 6-5-61
RUHENGERRI, le 6-5-61
(Fonction):
(Nom):
(Signature):

Pour vérification, approbation et
charge de l'Etat 1119 14300000
Engagement n° 3
RUHENGERRI, le 6-5-61
Le sous-Gestionnaire des Crédits
L'Administrateur Territorial

DIECKX de CASTERIE

KIGARAMA
BOUCHER
RUHENGHERI.

Facture .../. en date du 02/05/61, suivant MDC n°12 en date
du 04/04/61 de Monsieur le Directeur de 1^o école de Police à RUHENGHERI.

Le Gouvernement du Rwanda doit à Monsieur KIGARAMA, Boucher à RUHENGHERI
la somme de 10.800,00 frs, pour ce qui suit :

540 Kgs de viande fraîche à **Vu et vérifié et porté en** D
su L.C. N° 30 du -6 V. 1961 **20,00**
Le Comptable Territorial, 431.
e dis 10.800,00 kgs **10.800,00**
10.800,00

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE
DIX MILLE HUIT CENTES Francs.

KIGARAMA.

à payer à mon adresse.

Pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art. N°91/19/OII/02/00/906
Engagement n°18 du 04/04/61
Le sous-Gestionnaire des crédits
LOOS, CH.
Directeur de 1^o école de Police à
RUHENGHERI.

Pour réception durant le mois d'avril 61
Livraison prévue durant le mois d'avril
Exécutée durant le même mois.
A Ruhengeri, le 02/05/61
Le Directeur de 1^o Ecole de Police.
LOOS, CH.

Pour avoir

KIGARAMA

M. J. J.

RUHENGHERI



18424

Vu et vérifié et porté en D
au L. C. N° 31 du -6. V. 1961
Le Comptable Territorial, 031

FACTURE N° 49/61



:KIGARAMA.Boucher à RUHENGERRI.- :
: :

Le 30 avril 1961

Monsieur le Gouvernement du Ruanda-Urundi, doit
pour vente et livraison de ce qui suit:

Fourniture de 669 kgrs viande
à 20 frs le Kilo = 13.380 frs.-

13.380 frs.-

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE
TREZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT FRANCS.-

Pour acquit

KIGARAMA.

KIGARAMA.-

Pour vérification, approbation et imputation à
de l'art. _____

nt n° _____ du 30/4/61
RUHENGERRI, le 31/5/61
Le sous-Gestionnaire des Crédits
L'Administrateur

Garcin de Juy

Pour réception conforme
Livraison } pré de pour le avril 61
} exécuté le avril 61
RUHENGERRI, le 31/5/61
(Fonction): Garcin de Juy
(Nom): SONT
(Signature):

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 281 du -6 V. 1961
Le Comptable Territorial, P31

[Signature]

FACTURE N° 49/61

:KIGARAMA.Boucher à RUHENGERRI.- :
: :

Le 30 avril 1961

Monsieur le Gouvernement du Ruanda-Urundi, doit
pour vente et livraison de ce qui suit:

Fourniture de 669 kgrs viande
à 20 frs le Kilo = 13.380 frs.-

13.380 frs.-

CERTFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE
TREZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT FRANCS.-

Pour acquit
KIGARAMA.

[Signature]

KIGARAMA.-

[Signature]

Pour vérification, approbation et imputation à
charge de l'art. -----

Engagement n° 18 du 30/4/61
RUHENGERRI, le 2/5/61
Le sous-Gestionnaire des Crédits
L'Administrateur

[Signature]
Gardien de fuis

Pour réception conforme
Livraison prévue par le
exécutée le 30/4/61

RUHENGERRI, le 3/5/61
(Fonction): Gardien de fuis
(Nom):
(Signature): *[Signature]*

Ed 32/5

KIGARAMA, Boucher à Ruhengeri.



FACUTRE N° 50/6I.

Mr. CAMP MILITAIRE DE RUHENGERI doit pour vente et livraison de ce qui suit:

Fourniture de 188 Kgs de Viande à 20 francs le kilo = 3.760 Franc

Arrondi à 188 Kgrs à 3.760 francs.

3.760 francs.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE FRANCS.

Pour acquit:

sé/:Kigarama

Kigarama

sé/: KIGARAMA.

Kigarama

Pour reception conforme

Livraison prévue pour le Néant
Exécutée le 30 avr 6I

Ruhengeri, le 05 Mai 196I

Sé/ DUBOIS.N.
lt.

~~_____~~

Pour vérification approbation
et imputation à charge de l'art.
11.19/03I.03.00.108

Engagement N°I300I6 de 29/04/6I
Le Sous-gestionnaire des crédits

sé/:DUBOIS
lt.

~~_____~~

40/5



Facture n° 5177

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à Monsieur GID. JIWANI
pour la fourniture de 30 haches à 70 frs la pièce
soit la somme de 70frs x 30 = 2100Frs. (^{zelle} ~~DEUX CENT ET DIX~~ FRANCS)

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme
de DEUX CENT ~~SIX~~ FRANCS. - 14
milla

Ruhengeri, le 15 juin 1961
GID. JIWANI,

Pour réception conforme
Livraison prévue pour le 15-6-61
} exécutée le 15-6-61
RUHENGERRI le 15-6-61
(Fonction) Reçu
(Nom) Y. M. M. M.
(Signature) [Signature]

Pour vérification, approbation et imputation à
changement n° 1921/193.000.161
B.P. n° 4 le 15-6-61
RUHENGERRI, le 15-6-61
Le sous-Gestionnaire des Crédits
L'Administrateur Territorial

[Signature]
CASTEL CE

Copie certifiée conforme
à l'original
Le Chef de Bureau
Y. M. M. M.

Pour acquit
[Signature]

Vu et vérifié et porté en D
au L. C. N° 65 du 18. V. 1961
Le Camotable Territorial, 131

F A C T U R E

M U N Y E M P E T A GASPARD - B.P. 61 -RUHENGARI

Monsieur le Gardien de prison à Ruhengeri

doit, suivant bon de commande N° I6 du 13/5/61



date	libellé	prix unit.	total
13/5/61	2.409 kg de farine de manioc	4,50frs	10.840,50
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	total.....	:	<u>10840,50</u>
			10841

certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de dix mille huit cent quarante francs ~~cinquante centimes~~

eruy MUNYAMPETA

pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art.....
engagement N° I 23 du 13/5/61
Ruhengeri le 15/5/61
le sous-gestionnaire des crédits
le gardien de prison

Belafouty
Pour acovit
MUNYAMPETA

pour réception conforme
livraison prévue ~~durant~~
le 13/5/61
livraison exécutée le 13/5/61

Ruhengeri le 15/5/61
le gardien de prison
GONTY

Belafouty

E.T.R.U.

RUHENGARI B. P. GOMA

B. C. B. COST. 958

B. C. B. USA 900

B. C. B. GOMA 52

et vérifié et porté en du 30. V 1961
L. C. N° 73
Le Comptable Territorial, 931

FACTURE II638 Bis

9/3/61

COMMISSARIAT DE POLICE Prison
RUHENGARI

RUHENGARI



18445

1/2/61 Pourniture de 1400 Kgs farine
de manioc.

445 6.230 -

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
SIX MILLE DEUX CENT TRENTE FRANCS.-

[Handwritten signatures]
POUR ACQUIT
[Handwritten signature]

Pour vérification, approbation et charge de l'art.
Engagement n° 9 du 23-3-61
RUHENGARI, le 3-5-61
Le sous-Gestionnaire des Crédits
L'Administrateur Territorial
[Handwritten signature]

Pour réception conforme
Elivraison préparée le 2/2/61
RUHENGARI, le 3-5-61
(Fonction) Gardien de prison
(Nom) SCARY
(Signature) *[Handwritten signature]*

E.T.I.R.U.

RUHENGERI B. P. GOMA
B. C. B. COST. 958
B. B. USA. 960
B. GOMA 52

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 84 de 30.5.61
Le Comptable Territorial

FACTURE II638.

9/3/61

COMMISSARIAT Prison

RUHENGERI



5/10/60	4 lampes de 25 à 75 Watt	25	100 -
18/10	1 lampe	25	25 -
	1 applique incliné		150 -
18/11	1 lampe 200 Watt	50	50 -
4/2/61	1 " 200 Watt		50 -
22/2	Réparation court circuit dans bâtiment Prison		450 -
			<u>825 -</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
HUIT CENT VINGT CINQ FRANCS.-

POUR ACQUIT

Pour réception conforme

Livraison effectuée le 19/3/61

RUHENGERI le 19/3/61

(Nom) Ag. 2011
(Signature) Dov...

Pour vérification et approbation
Le sous-Gestor des crédits
L'Administrateur Territorial

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

E.T.I.R.U.

RUHENGERI B. P. GOMA

B. B. COST. 958

B. B. U.A. 960

B. C. B. GOMA 52

FACTURE II638.

9/3/61

COMMISSARIAT Prison

Vu et vérifié et porté en

RUHENGERI 1)

au L. C. N° 824

du 30.5.61

Le Comptable Territorial, P31.

5/10/60	4 lampes de 25 à 75 Watt	25	100 -
18/10	I lampe	25	25 -
	I applique incliné		150 -
18/11	I lampe 200 Watt	50	50 -
4/2/61	I " 200 Watt		50 -
22/2	Réparation court circuit dans bâtiment Prison		450 -
			<u>825 -</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
HUIT CENT VINGT CINQ FRANCS.-

POUR ACQUIT

Vu et vérifié et porté en
au L.C. N° 86 du 20-5-61
Le Comptable Territorial 931

RUHENGARI le 3/5/61

Monsieur le... GARDIEN DE PRISON

à RUHENGARI doit
suivant bon de commande N° 6 et 13

date	libellé	prix unitaires	total
25/3/61	fourniture de 1820 Kg de farine de manioc N° 360	4,45	8.099
8/4/61	fourniture de 1400 kg de farine de manioc N° 398	4,45	6.230

total..... 14.329-

certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de quatorze mille trois cent vingt-neuf francs

PASCHAEI

Pour vérification, approbation et imputation à charge de l'art.
Engagement N° 9 et 19 des 25/3/61 et 30/4/61
Ruhengeri le 3/5/61
le sous-gestionnaire des crédits
le gardien de prison

POUR ACOMPT
[Signature]

[Signature]

Pour réception conforme
livraison prévues les 25/3/61 et 8/4/61
exécutées les 25/3/ et 8/4/61

Ruhengeri le 3/5/61
le gardien de prison
GONTY

[Signature]

E.T.I.R.U.

RUHENGERI B. P. GOMA

B. C. B. COST. 958

B. C. B. USA. 960

B. C. B. GOMA 52

FACTURE II622.

28/2/61

ECOLE DE POLICE RUANDA

RUHENGERI

RUHENGERI



18448

B.C. n° 5 du 24/2/61

100 Kgs de café moulu

28

2.800

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme:
DEUX MILLE HUIT CENT FRANCS.

vérification,

Pour approbation et imputation à
charge de 1^{er} art. n° 91/19/011/02/00/906

Engagement n° 10 du 24/02/61

Le sous-Gestionnaire des crédits

LOOS, Ch.

A Ruhengeri le 24/04/61.

Pour réception à la date du 24/02/61
Livraison prévue pour le 24/02/61
Exécutée à cette date.

A Ruhengeri le 24/04/61

Le Directeur Ecole de Police

LOOS, Ch.

Vu et vérifié et porté en D
au L. C. n° 88 du 30-5-61
Le Comptable Territorial, 231

POUR ACQUIT

E.T.R.U.

RUHENGERI B.P. GOMA
B. C. B. COST. 958
B. C. B. USA 960
B. C. B. GOMA 52

RUHENGERI



18449

FACTURE 5073 E.

31/I/61

B.dG Kisenyi 270.200

ECOLE POLICIERS

RUHENGERI

Pour la consommation de courant
électrique durant le mois de janvier
1961: KWH 289
Loc.Compt.

I.25I -
40
I.29I -

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
MILLE DEUX CENT NONANTE ET ^{un} FRANGS -

POUR ACQUIT

*Pour consommation effectuée de courant
électrique durant le mois de janvier
1961: 289 KWH
Le Comptable Territorial, D31e*

[Handwritten signature]

A Bandoing le 23/01/61

[Handwritten signature]

Vu et vérifié et porté en 1
au L. C. N° 89 du 30. V. 1961

Le Comptable Territorial, D31e

[Handwritten signature]

Le Comptable Territorial, D31e
[Handwritten signature]

E.F.I.R.U.

RUHENGRI B. P. GOMA
B. C. B. COST. 958
B. C. B. USA. 960
B. C. B. GOMA 52

RUHENGRI



18450

8/3/61

SERVICE T.P.M.

RUHENGRI

V/B.O. N° 5/61 du 8/3/61

2/2/61	N/Bon	n° 413	I carreau	43 x 35	50	50 -
14/2	"	n° 249	2 "	56 x 31	55	110 -
21/2	"	n° 265	I "	58 x 38	60	60 -
24/2	"	n° 213	I ampoule	200 Watt		50 -
			I prise mâle			35 -
			2 pinces crocodile		35	70 -
			6 mètres fil double		15	90 -
						<hr/> 465

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
QUATRE CENT SOIXANTE CINQ FRANCS.-

B. C. B. GOMA 52
B. C. B. USA 960
B. C. B. COST. 958
RUHENGERRI B. P. GOMA

Vu et vérifié et porté en d. 80. 5. 61
L. C. N° 91
Le Comptable Territorial, 931

31/3/61

ECOLE POLICIERS

RUHENGERRI



Pour la consommation de courant électrique durant le mois de mars 1961.

KWH = 338
Loc. Compt.

I. 440
20 -
I. 480

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT FRANCS.-

Pour vérification approbation et imputation à charge de l'art. N° 91/19/011/02/000906
Engagement n° 25 du 24/04/61
Le sous-Gestionnaire des crédits
LOOS, Ch.
A Ruhengeri le 24/04/61.

Pour réception à la date du durant le mois de mars 1961.
Livraison prévue durant ce mois exécuté durant ce mois.
A Ruhengeri le 24/04/61
Le Directeur Ecole de Police.
LOOS, Ch.

POUR ACQUIT

SERVICE HYDROLOGIQUE
P.B.I. B.P. 110
RUHENGARI

Vu et vérifié et porté en D
au L. C. N° 94 du 30-5-61
Le Comptable Territorial, 431e
[Signature]



Ruhengeri le 13 mai 61

FACTURE: BK 10/61.

TERRITOIRE de et à RUHENGARI

DOIT:

au Service Hydrologique P.B.I. B.P. 110 à Ruhengeri, pour
fourniture de matériel repris ci-dessous, et raccordement
immeuble Colonie en construction sis avenue MIRBEO.

Forfait 5 minimum en 3/4"	3250 Fr
15 tuyau en 3/4" à 165 Fr le mètre courant soit:	2475 Fr
23 tuyau en 3/4" à 115 Fr le mètre " " :	2645 Fr
1 regard en fonte	459 Fr
1 nipple de 1,25m en 3/4" à	39 Fr
1 robinet ordinaire 1/2"	225 Fr
1 nipple de 0,60m en 1/2"	17 Fr
2 manchons 1/2" à 10 Fr la pièce	20 Fr
1 compteur 13m/H	1850 Fr
<hr/>	
TOTAL :	10.980 Fr

certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
dix milles neuf cent quatre vingt Francs.

P. Cequet
[Signature]
N° 110
5

CHARLIE Willy
Chef - Technicien

POUR RÉCEPTION
Livraison par
Fonction: _____
Nom: _____
Signature: _____

Pour vérification, approbation et signature à
Chief de Service
Le sous-secrétaire des Travaux
L'Administration Territoriale
MIRBEO
[Signature]

RÉGIE DE DISTRIBUTIONS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ
DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

PAR AVION

SERVICE HYDROLOGIQUE

SECTEUR RUANDA-URUNDI - KIVU

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 95 du 30-5-61
Le Comptable Territorial, 931

RUHENGERI



18454

SERVICE HYDROLOGIQUE P.B.I.

P.B.I. B.P. 110
RUHENGERI

RUHENGERI le 29 avril 61

FACTURE SH 3/61RK.

Comptable Territoriale Ruhengeri

DEBIT:

Reparations habitation BIRASA

Fourniture d'une vanne D/O 1"

2121F

TOTAL: 2121Fr

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme
de deux cent douze francs.

P. Coquet
Coquet

CHAPUIS Willy

Chef-Technicien/FBI

Coquet

Pour réception conforme
Livraison } prévue pour le 29/4/61
} exécutée le 29/4/61

RUHENGERI, le 29/4/61

(Fonction):
(Nom):
(Signature):

Pour vérification, approbation et imputation à
charge de l'art.

Engagement n° 143 02 261

RUHENGERI, le 29/4/61

Le sous-Gestionnaire des Crédits

L'Administrateur Territorial

WILLY CHAPUIS

FACTURE

N°

607/64

GARAGE WAEGEMANS

B. P. 30 - RUHENGERI

Vu et vérifié et porté en
au L.C. N° 98 du 20-5-64
Le Comptable Territorial, 931

2/6/5

19 61.

M Comptable

Ruhengeri
[Signature]

Doit

INDELCO-ELISABETHVILLE

Transport Ruhengeri
Kigali x 2
123.2 Km x 7.80f soit 1896 1810.

RUHENGERI



18456

[Signature] WAEGEMANS

[Signature]

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

Mille huit cent et dix f.
Signature

RUSTAMALI RAMJI

RUHENGERI - B. P. 93 (Ruanda)
R. C. STANLEYVILLE 3700
B.B.A. GOMA 1301/CO

VENTE EN GROS

- Huile de Palme
- Petits pois
- Haricots
- Farine manioc

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 107 du 30-5-61
Le Comptable Territorial

Rye le 23.5.61

facture
~~Bordereau~~ N° 319/61

Messieurs Le Directeur du Bureau de Police Doit
Ruhengeri.

Les Arts Graphiques-Goma

Suivant le Bon de Commande n° 97
Budget 9119 111150 01102 111150 00908

100 Kgs café moulu	98	2900fs =
100 Kgs Sesquinos	7	700
		<u>3500fs</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté
à la somme de

Trois mille cinq cent francs =

Pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'Etat n° 91-19-0102-00908
comptablement le 27/05/61.

Ramji

A. Ramangi le 27/05/61
Le 1^{er} Vice-Commissaire de Police
L. O. S. El.

Pour réception de la somme de
48/05/61

Sans francs au en billets
L. O. S. El.

Le Vice-Commissaire de Police
le 18/05/61

Exécuté le 18/05/61
Ramangi le 27/05/61

Pour à quel
ORAMJI
Ramji

Le Directeur du Bureau de Police
L. O. S. El.

RUHENGERI



18457

FACTURE



NOM DE LA FIRME *Q. M. O. C. A. M. I. S. S. I. S.*

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unitaire	Total
46	<i>boites</i>	0.5	2.990

Vu et vérifié et porté en 2
au L. C. N° 188 du 30.5.61
Le Comptable Territorial, 1931

[Signature]

Total Frs 2.990

N° et date du titre émis ci-joint 087122/23-5-61 du 23-5-62

Bénéficiaire Mr SENEC colline INTERCOMI
commune RUHENGERI Chefferie HUNENB

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de deux mille
neuf cents quatre-vingt dix francs (en lettres)

LE FOURNISSEUR
Sé:

[Signature]
P.O

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 30.5.62
[Signature]

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

- 1.
- 2.

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.
[Signature]

+ Empreinte bénéficiaire.

L. LISKA

Matériaux de Construction

Fabrication du Chaux

BRQUES REFRACTAIRES

SABLES

B.P. 31 RUHENGARI (RUANDA URUNDI)

B.C.B. Goma 251917

RUHENGARI



18463

N° 48/5-12-1961-

FACTURE

Ruhengeri, le 21 Avril 1961-195

m

Territoire de Ruhengeri-

Doit

<p>Doit pour transport de 15 rouettes, de Kifurwe à Ruhengeri, 37 Km à 15 fs Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Cinq Cents cinquante cinq fs.</p>	<p>555 -</p>
--	--------------

Vu et vérifié et porté en ^D
au L.C. N° 111 du 30.5.61
Le Comptable Territorial

LISKA

Pour Acquit le 21 Avril 1961-

A. acc. d.

LISKA

E.T.I.R.U.

FACTURE 5236 E.

RUHENGRI B.P. 1
B.C.B. CCST
B.C.B. USA
B.C.B. GOMA 52

Vu et vérifié et porté en ^D 30.5.61
au L.C. N° 112 du
Le Comptable Territorial, 1961

[Handwritten signature]

BI/3/61

LE SERVICE PROVINCIAL DU CONTENTIEUX
USUNBURA



Pour la Prison du Territoire de
Ruhengeri.

Pour la consommation de courant
électrique durant les mois de
Janvier février et mars 1961

I.200 -

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
MILLE DEUX CENT FRANCS.- *et équivalent*

PASCHALE A

POUR VÉRIFICATION, approbation et imputation
charge de l'art.....

engagement N° 25 du 24/5/61
Ruhengeri le 24/5/61
le sous-gestionnaire des crédits
le gardien de prison

[Handwritten signature]

[Large handwritten signature]

Pour réception conforme
Livraison } prévue pour le 9. Mars 61
 } exécutée le 20
RUHENGRI, le 24/5/61
(Fonction): Agent Territorial pp
(Nom):
(Signature): *PASCHALE A*

[Large handwritten flourish]

ETIR.U.

NGERI B.P. GOMA
B.C.B. COC 958
B.C.B. USA 960
B.C.B. GOMA 52

FACTURE 5314 E.

30/4/61

TERRITOIRE DE ET A

RUHENGARI



Pour la consommation de courant
électrique durant le mois de Avril
1961

KNH prix forfaitaire
Gaubion

358 -
1.500 -

1.858 -

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
MILLE HUIT CENT CINQUANTE HUIT FRANCS.-

Vu et vérifié et porté en D
au L. C. N° 113 du 30.5.61
Le Comptable Territorial A31

Sans acquit.

Pour vérification, afficher
diurne de par 1961 02 04/29 à
Engagement n° 5314/61
RUHENGARI, le 30/4/61
Le sous-Gestionnaire des Crédits
L'Administrateur Territorial

POUR VÉRIFICATION
CONFORME
.....
.....
.....
.....
.....

Vu et vérifié et porté en D
au L.C. N° 25 du 15-4-61
Le Comptable Territorial 1031

Sodorwe Jos.

FACTURE N° 2

Le 12/12/60

M *Structure de Ruhengeri* Doit

Imp. Les Arts Graphiques-Goma

suivant bon de logement		
no 48		5200
no 52		5200
no 53		2000
no 54		6200
		<hr/>
		19100



Certifie sincère et véritable et
arrêché à la somme de dix neuf mille
Cent francs

Josodwe Pour acquit le 15/4/61
Josodwe SODORWE

Pour réception cantonal
Livraison } prévue pour les dates du bon de logement
 } exécutée le 15/4/1961
RUHENGERRI, le 15/4/1961
(Fonction):
(Nom):
(Signature):

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
 Aangekomen te :

RUHENGERI
 17-4-51-9
 Heure : 3.4
 Uur : 3.4

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
15510244	KIGALI	32130	17	0920	

Indications de service
 taxées.
 Betaalde dienstaanwij-
 zingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

OFF-

COMPTER RUHENGERI

Explications des abrégia-
 tions admises pour les in-
 dications de service ta-
 xées :

Verklaring van de afkor-
 tingen toegelaten voor de
 betaalde dienstaanwij-
 zingen :

- RP = Réponse payée.
 Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre.
 Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep.
 Kennisgeving van
 ontvangst.
- TC = Collationnement.
 Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
 De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

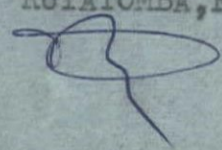
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
 (Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

NO 20217IFIN RVT ~~XX~~ 1314IFIN ETES AUTORISE A PAYER BONS DE LOGEMENT DES
 AGENTS LOGEANT EN PERMANANCE HOTEL STOP AUTRES BONS DE LOGEMENT A TRANSMETTRE
 FINANCES USUMBURA - MINIFIN --.

SERVICE BUDGET C/I MINIFIN
KIGALI

1314/FIN O XVI PUIS JE PAYER SUR PLACE INDEMNITES
LOGEMENT ET FRAIS TRANSPORT POUR CREDIT DONT
ADMINISTRATEUR TERRITORIAL N'EST PAS GESTIONNAIRE

COMPTABLE TERRITORIAL
RUTAYOMBA, F.
RUHENGARI



FACTURE N° 91.

P. K. mandarin
 A. C. G. 10 1/2
 R. U. 10 1/2

Le 14 - 4 1961

M Ecole officielle in Jambou
 R. U. 10 1/2 Doit

pour vente et livraison de ce qui suit:

IMKI - GOMA

500	1000	banane de terre	2	1000	-
60	1000	1000	5	300	-
200	1000	sun light	5	1000	-
94	1000	sun din	18	1692	-
1	1000	1000	15	600	-
				<u>4592</u>	
				fr 4592	

declare sincere veritable et arrive
 a la somme de fr 4592 mille
 cinq cent nonante deux fr

[Handwritten signatures]
 P. K. Mandarin
 A. C. G. 10 1/2
 R. U. 10 1/2

Vu et verifié et porté en D
 au L. C. N° 30 du 15-4-61
 Le Comptable T. 31

[Handwritten signature]
 15-4-61

FACTURE N° 1

Par réception conforme

la maison privée pour le 14/4/61
exécute le 14/4/61
P. H. DE THISE

[Signature]

M. H. DE THISE

Par vérification approuvée et
imputation à double usage de la somme de

1111910901

N° 3 du 13/4/61

Engagement

[Signature]

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE MEDICAL
ECOLE OFFICIERE LE FINE PAMIERS
RUBENGURU

5874

5874

[Faint mirrored text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint red text and signatures at the bottom of the page]

35-000

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 36 du 24/1/61
Le Comptable Territorial, 931e

Pranjivan

Vu et vérifié et porté en
au L. C. 181 du 29.IV.1961
Le Comptable Territorial, 931e

Pranjivan



FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (PANO)
Commerçant. B.P. 112 - à Ruhengeri.

Nombre : Désignation de la marchandise: Prix unit : Total

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
7	Pieces. Analit.	170/50 fs	1.200/50
10	Sac. Ciment.	175/50 fs	1.750/50
4	Sac. choux. Blancs.	150/50 fs	600/50
5	Pieces. Planches.	200/50 fs	1000/50
2	" Madarizé.	150/50 fs	300/50
1	" Sire.	150	150/50
Total Frs			5.000/50

N° et date du titre émis ci-joint B. n° 087860. du 5/12/60.
Bénéficiaire Mr N.TIRUBABALIRA. Athomecolline. CHANIKA.
Commune. CHANIKA..... Chefferie. BUHOMA. RUHENGERRI.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de CENQUE-MILLE FRANCES... (en lettres) ... PRANJIVAN G. (PANO)

Le FOURNISSEUR. Commerçant
Se: B.P. 90 - RUHENGERRI
R.C. 592 - USA

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 6/9/60.

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

NTIRUMAZA
Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

1. *Martin* E. MARTINI.
2. *Din* DISMASI.

Pour Acquit. et en faveur bénéficiaire
Pranjivan
PRANJIVAN

FACTURE

NOM DE LA FIRME

BISHINGUE

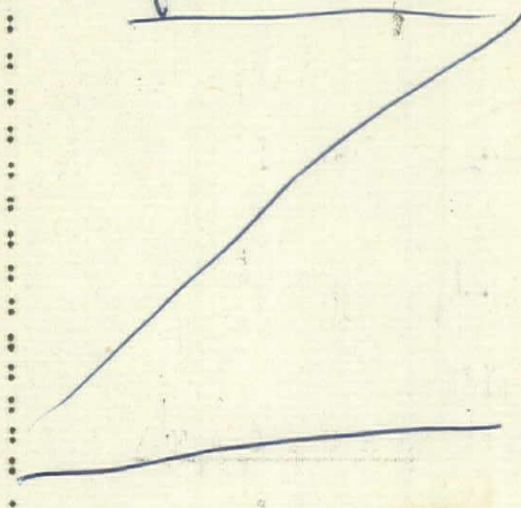
Nombre : Désignation de la marchandise : Prix unitaire : Total

6000

linges

0,50f

3000.—



Total Frs

3000.—

N° et date du titre émis ci-joint du 27/12/1960

Bénéficiaire Mr NTIRUGURIRWA colline Jaya

commune Jaya Chefferie Bea Rugarama

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

Trois mille francs (en lettres)

LE FOURNISSEUR BISHINGUE
Sé:

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 19/1/61
NTIRUGURIRWA

Hugarama
LE FOURNISSEUR. BISHINGUE

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. NGIRASHURANA D. D.
2. KARUKUZI

+ Empreinte bénéficiaire.



FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. PANOS
Commerçant B.P. 112. à Ruhengeri.

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
5	Sac Ciment	175/-	825/-
2	Sac Choux	125/-	250/-
2	Sac Choux Blancs	150/-	300/-
✓ 3	Poisson Sèze	150/-	450/-
2	Picées Analit.	187 1/2	375/-
	Transport		100/-
4	Picées Analit.	175/-	700/-
Total Frs			3000/-

N° et date du titre émis ci-joint B. n° 087899 du 14. novembre 1961.

Bénéficiaire Mr. MILIMO ANDRIA colline KABAYA.

Commune. KINONI..... Chefferie. MULÉRA.....

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de T. ROIS MILLE
FRANCS..... (en lettres).....

PRANJIVAN G. (PANO)

Le FOURNISSEUR Commerçant

Se: B.P. 90 - RUHENGARI
C. 592 - USA

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 18.11.61.

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

Milimo
Pour acquit

1. *Martin*

LE FOURNISSEUR.

2. *Claude*

Pour Acquit
+ en faveur du bénéficiaire
Pranjiva
PRANJIVAN

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (PANOS)
Commerçant B.P. 112 à Ruhengeri

Nombre : Désignation de la marchandise: Prix unit : Total

5	Pieces Plance 3X30X5	@ 200f = frs.	1000f =
2	Bidon Culouu	@ 250f = frs.	500f =
4	Pieces Amalit	@ 175f = frs.	700f =
4	Sac Ciment	@ 175f = frs.	700f =
2	Pieces Sirire	@ 100f = frs.	200f =

Total Frs

3.000f =

N° et date du titre émis ci-joint B. N. 087904 au 28. novembre 1960

Bénéficiaire Mr BIZIMENYÉRA ALAMI colline MAYA

Commune GAHUNGA Chefferie MWÉRA

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE
FRANCS (en lettres)

Le FOURNISSEUR

Se:

PRANJIVAN

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 30/11/60

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

BIZIMENYÉRA

1. Mutoru

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

2. Gatonga

Pour acquit en faveur du bénéficiaire

PRANJIVAN

PRANJIVAN

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN. G. (PANO)
Commerçant à Ruhengeri.

Nombre : Désignation de la marchandise: Prix unit : Total

✓ 3	Paires Sirire	@	200/= fs.	600/=
✓ 3	Picis. Analit.	@	180/= fs.	540/=
✓ 3	Sac. Ciment.	@	180/= fs.	540/=
✓ 10	Picis. Toile 6. fat.	@	80/= fs.	800/=
1	Sac. Ciment.	@	180/= fs.	180/=
2	Sac. Choux. Blancs	@	170/= fs.	340/=

Total Frs

3000/=

N° et date du titre émis ci-joint B. n° 087916... du 27/12/61...

Bénéficiaire Mr SIMPENZWE..... colline Ruwaza.

Commune... RUWAZA..... Chefferie BUGARURA....

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE
FRANCS..... (en lettres)

Le FOURNISSEUR

Se:

PRANJIVAN

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 2/1/62....

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. Ouhochu RUVAMWABO

2. Rusatsi RUSATSI.

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Pranjiva
PRANJIVAN

7 en frente beneficiario

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (GANO)
Commerçant à Ruhengeri.

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
✓ 8	Picrs. Tôle 6 fut.	@ 80/- fs.	640=-
✓ 3	Sac Simeant	@ 180/- fs.	540/-
✓ 3	Sac choux.	@ 150/- fs.	450/-
✓ 2	Pecières Sira.	@ 120/- fs.	240/-
✓ 3	Picrs. Tôle 6 fut.	@ 80/- fs.	240/-
3	Picrs. Analit.	@ 180/- fs.	540/-
✓ 1	Boite Clous.	@ 350/- fs.	350/-
Total Frs			3000/-

N° et date du titre émis ci-joint B.n. 08 7912 du 26 Decembre 1961.

Bénéficiaire Mr RUVAMWABO colline RUTARÉ
Commune RUTARÉ Chefferie BUGARURA...

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE
.FRANCS (en lettres)

Le FOURNISSEUR PRANJIVAN.
Se:

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 21/1/61....
RUVAMWABO.

Ruvambo

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Pranjivan
PRANJIVAN.

Pranjivan
Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. EMartin . E.MARTIN.
2. Ruratsi RUSATSI.

- au profit bénéficiaire

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR PRANJIVAN G. PANOS
Commerçant à Ruhengeri

Nombre : Désignation de la marchandise: Prix unit : Total

4	Sac. ciment.	@	175/-	700/-
2	Sac. Choux Blancs.	@	150/-	300/-
1	Pieces. Toile 8. fut.	@	100/-	100/-
2	Pieces. Analit.	@	175/-	350/-
✓ 1	Pieces. Sirire.	@	150/-	150/-
✓ 4	" Plance.	@	200/-	800/-
✓ 4	Sac. choux.	@	125/-	500/-
✓	Transport			100/-
Total Frs				3000/-

N° et date du titre émis ci-joint B. n° 087907 du 5/12/41.
Bénéficiaire Mr MITINDI..... colline Kabaya.
Commune. KINONI..... Chefferie MULÉRA.....
Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE
FRANCS..... (en lettres)

Le FOURNISSEUR

Se:

Pranjiva

Pour réception conforme
Ruhengeri, le

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. Martin E. MARTINI

2. Gatonga CATONOA

Prix
Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Pour Aequit. + en faveur bénéficiaire
Pranjiva

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN. G. (PANO)
Commerçant à Ruhengeri.

Nombre : Désignation de la marchandise: Prix unit : Total

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
10	Pieces Tôle 6 fut	@ 80f	800f
2	" Anahit	@ 175f	350f
2	Boit. Cloue	@ 200f	400f
✓ 4	sac. Ciment	@ 175f	700f
✓ 4	Pieces Planches	@ 150f	600f
✓	Transport		150f
Total Frs			3000f

N° et date du titre émis ci-joint B. N° 087908 du 5/12/1961.

Bénéficiaire Mr S. ENZOBA colline GAKORO.

Commune KIGARAMA Chefferie MILLERA.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE FRANCES (en lettres)

Le FOURNISSEUR

Se: PRANJIVAN

Pranjivan

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 5/12/61.

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

S. Enzo ENZOBA

1. *Martin* E. MARTINI

2. *Qatongo* E. MARTINI

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Pour acquit
en faveur du bénéficiaire
Pranjivan
PRANJIVAN

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN. G. (PANOS)
Commerçant à Ruhengeri.

Nombre : Désignation de la marchandise: Prix unit : Total

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
9	Sac Ciment.	@ 170/-/fs	1630/-
5	" Choux.	@ 150/-/fs	750/-
2	Paires. Sirore.	@ 200/-/fs	400/-
1	Boit. Cloue.	@ 200/-/fs	200/-
Total Frs			3.000/-

N° et date du titre émis ci-joint B. n° 087.915. du 27/12/61.

Bénéficiaire Mr. RUKIRUMURAME..... colline KIVURUGA
Commune. KIVURUGA: Chefferie BUGARURA.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE.
FRANCS..... (en lettres)

Le FOURNISSEUR

Se:

PRANJIVAN

Pranjivan

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 27/12/61.

RUKIRUMURAME

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. *Jijny* ZIRARUSA.

2. *SMartin* E.MARTIN.

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Pranjivan
PRANJIVAN

4 en Jues le Bénéficiaire

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN. G. (PANO)
Commerçant. B.P. 112 à Ruhengeri.

Nombre : Désignation de la marchandise: Prix unit : Total

4	Pieces. Analit.	@	175f	700f	700f
2	" Plance.	@	200f	400f	400f
3	Sac. Ciment.	@	175f	525f	525f
2	Pieces. Lirire.	@	150f	300f	300f
2	Pieces. Plance.	@	200f	400f	400f
3	Sac. Ciment.	@	175f	525f	525f
1	Boit. Cloue.	@	150f	150f	150f

Total Frs

3000f

N° et date du titre émis ci-joint B. n° 087805 du 1/8/1964.
Bénéficiaire Mr KANYARWANDA Andace colline MUBONA.
Commune MUBONA... Chefferie MULÉRA...

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de CÉNQUE
MILLE FRANCS. (en lettres)

PRANJIVAN G. (PANO)

Le FOURNISSEUR

Se:

Pranjivan

Commerçant

B.P. 90 - RUHENGERRI

R.C. 592 - USA

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 21/8/64.

KANYARWANDA

Pranjivan

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. E. Martin E. MARTINI.

2. Gatonga GATONGA.

Pour acquit en contre bénéficiaire
Pranjivan PRANJIVAN

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (PANO)
Commerçant. à RUHENGERI.

Nombre : Désignation de la marchandise : Prix unit : Total

9	Sac. Ciment.	@	170f:fs.	1630f=.
5	Sac. Choux Blancs	@	150f:fs.	750f=.
2	Pains. Siki.	@	200f:fs.	400f=.
1	Boit. Cloue. Vert.	@	220f:fs.	220f=.
Total Frs				<u>3.000f</u>

N° et date du titre émis ci-joint B.N. 0879.17. du 27/12/91.

Bénéficiaire Mr R. WANANIYE colline KIVURUGA.

Commune. KIVURUGA. Chefferie. BUGARURA.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE
FRANCS (en lettres)

Le FOURNISSEUR PRANJIVAN.

Se:

Pranjivan

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 27/12/91.

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

RWANANIYE

1. Ziry RUKIRUMURAME

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

2. Ziry ZIRARUSA.

Pranjivan en faveur du bénéficiaire

Vu et vérifié et porté en 9
au L. C. N° 36 du 24/1/61
Le Comptable Territorial, 931e

Ruhengeri



FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G (PANO)
Commerçant. B.P. 90 à Ruhengeri.

Nombre : Désignation de la marchandise : Prix unit : Total

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
7	Pieces. Analit.	171/50 fr.	1.200/50
10	Sac. ciment.	175/50 fr.	1.750/50
4	Sac. choux. Blancs.	150/50 fr.	600/50
5	Pieces. Plaque.	200/50 fr.	1000/50
2	" Madangji.	150/50 fr.	300/50
1	" Sincere.	150/50	150/50
Total Frs			5000/50

N° et date du titre émis ci-joint n° 20087860 du 5/12/60.

Bénéficiaire Mr NTIRUBABALIRA NT. colline CHANIKA

Commune. CHANIKA. Chefferie. BUNYAMA. RUHENGERI.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de CENQUE-
MILLE FRANCES. (en lettres) PRANJIVAN G. (PANO)

Le FOURNISSEUR Commerçant
Se: B.P. 90 - RUHENGERI
R.C. 592 - USA

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 6/9/60.

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illetré)

NTIRUBABALIRA
NTIRUBABALIRA

1. *E. MARTINI* E. MARTINI.
2. *DISMASI* DISMASI.

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Pour Acquit en frente bénéficiaire
PRANJIVAN
PRANJIVAN

FACTURE

BTSHINGUE

NOM DE LA FIRME

Nombre : Désignation de la marchandise : Prix unitaire : Total

6000
Augues
BTSHINGUE

0,50

3000.-

Total Frs

3000.-

N° et date du titre émis ci-joint 017914 du 27/12/1963

Bénéficiaire Mr. J. J. J. colline Jaya

commune Beel. Duparquet Chefferie Duparquet

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

..... (en lettres)

LE FOURNISSEUR

Sé:

BTSHINGUE

Pour réception 19/1/64
Ruhengeri, le BTSHINGUE

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. NGINAMUMANA D. Daud
2. KARUKI

+ Empreinte bénéficiaire.



[Signature]

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (PANO)

Nombre : Désignation de la marchandise : Prix unit : Total

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
5	sac ciment	175/-	825/-
2	sac choux	125/-	250/-
2	sac choux-blanc	150/-	300/-
3	Pieces Sisire	150/-	450/-
2	Pieces Analit	187/50	375/-
	Transport	150/-	150/-
4	Pieces Analit	175/-	700/-

Total Frs 3000/-

N° et date du titre émis ci-joint du 14 novembre 1960

Bénéficiaire Mr colline

Commune Chefferie

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de (en lettres) T.P.C. ABILE

FRANCS

PRANJIVAN G. (PANO)

Le FOURNISSEUR Commerçant

Se: **B.P. 90 - RUHENGRI**
R.C. 592 - USA

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 18/11/60

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

MICLOW

1. Martin
2. [Signature]

+ en tant que bénéficiaire

Pour acquit.

Pranjiva **PRANJIVAN**

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANSIVAN G. (PANO)
Commerçant B.P. 112 à Ruhengeri.

Nombre : Désignation de la marchandise : Prix unit : Total

5	Pieces. Planes 3x30x5	@ 200/	1000/
2	Bidon. Culam.	@ 250/	500/
4	Pieces. Analit.	@ 175/	700/
4	Sac. Cement.	@ 175/	700/
1	Pieces. Sikiu.	@ 100/	100/

Total Frs

3.000/

N° et date du titre émis ci-joint

B. 12087904 28 novembre 1964

Bénéficiaire Mr

BIZIMENYERA ALONI colline MAYA

Commune

GAHUNGA MULERA

Chefferie

TROIS MILLE

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

(en lettres)

Le FOURNISSEUR

Se:

PRANSIVAN

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 30/11/64

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1.

2.

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Pour acquit en faveur du bénéficiaire
PRANSIVAN

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (PANO)

Commerciant de Ruhengeri

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
3	Pièces Sirire	@ 200/-	600/-
3	Pièces Analit.	@ 180/-	540/-
3	Sac. ciment.	@ 180/-	540/-
10	Pièces. Tôle 6/8t.	@ 80/-	800/-
1	Sac. ciment.	@ 180/-	180/-
2	Sac. Chaux. Blanche	@ 170/-	340/-
Total Frs			<u>3000/-</u>

N° et date du titre émis ci-joint du
 B. n° 87916 27/12/61.
 Bénéficiaire Mr colline
 SIMPENZWE Ruvaza.
 Commune Chefferie
 RUWAZA BUGARURA
 Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
 (en lettres) TROIS MILLE
 FRANCS.

Le FOURNISSEUR
 Se:

PRANJIVAN

Pour réception conforme
 Ruhengeri, le
 2/1/62.

Témoin à la réception
 (Si bénéficiaire illettré)

1.

2.

Pour acquit
 LE FOURNISSEUR.

Dubocher RUVAMWAGO

Rusatsi RUSATSI.
 1 en tant que bénéficiaire

Pranjiva
 PRANJIVAN

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR PRANSIVAN G. (PANO)
Commerçant à Ruhengeri.

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
✓ 8	Picres. Tôle 6 fut.	@ 80f.	640=
✓ 3	Sac Cimcanti	@ 180f.	540f.
✓ 3	Sac choux.	@ 150f.	450f.
✓ 2	Picres Simire.	@ 120f.	240f.
✓ 3	Picres Tôle 6 fut.	@ 80f.	240f.
3	Picres Amalit.	@ 180f.	540f.
✓ 1	Boite Clou.	@ 350f.	350f.
Total Frs			<u>3000f</u>

N° et date du titre émis ci-joint B. n° 087912 du 26 décembre 1961.

Bénéficiaire Mr RUVAMWABO colline RUTARÉ

Commune RUTARÉ Chefferie BUGARURA

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE
FRANCS (en lettres)

Le FOURNISSEUR PRANSIVAN
Se:

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 2/1/62

RUVAMWABO

Ruvambo

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Pransivan

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. *Martin* E. MARTIN

2. *Rusatsi* RUSATSI

PRANSIVAN

7 en jointe bénéficiaire

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR PRANJIVAN G. PANOS
Commerçant à Ruhengeri

Nombre : Désignation de la marchandise : Prix unit : Total

4	Sac. ciment.	@	175/-	700/-
2	Sac. Choux Blanc.	@	150/-	300/-
1	Pieces. Toile 8 fut.	@	100/-	100/-
2	Pieces. Analit.	@	175/-	350/-
✓ 1	Pieces. Sirire.	@	150/-	150/-
✓ 4	" Plance.	@	200/-	800/-
✓ 4	Sac. choux.	@	125/-	500/-
✓	Transport.			100/-
Total Frs				3000/-

FACTURE

N° et date du titre émis ci-joint .. 02.08.2907 du .. 21/08/11 ..

Bénéficiaire Mr .. A. T. INDI .. colline .. Kabaya ..

Commune .. K. INOANI .. Chefferie .. M. U. E. R. A ..

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de .. TROIS MILLE ..
FRANCS .. (en lettres) ..

Le FOURNISSEUR

Se:

Pour réception conforme
Ruhengeri, le ..

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. Martin E. MARTINI

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

2. Gatonga CASONDA

En face le bénéficiaire
Bon Acquit

Pranjivan

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (PANO)
Commerçant à Ruhengeri.

Nombre : Désignation de la marchandise: Prix unit : Total

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
10	Pieces Tôle 6 pit	@ 80/-	800/-
2	" Amaliti	@ 175/-	350/-
2	Bait Clous	@ 200/-	400/-
✓ 4	Sac. Ciment	@ 175/-	700/-
✓ 4	Pieces Planches	@ 150/-	600/-
	Transport		150/-
			<hr/>
		Total Frs	3000/-

N° et date du titre émis ci-joint B. N° 087908 du 5/12/1961.

Bénéficiaire Mr SENZOBA colline GAKORO.

Commune KIGARAMA Chefferie MULERA.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE FRANCS (en lettres)

Le FOURNISSEUR

Se:

PRANJIVAN
Pranjiva

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 6/12/60.

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

Senzo SENZOBA

1. *Martin*
2. *Antongo*

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Pour acquit en faveur du bénéficiaire

Pranjiva
PRANJIVAN

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (PANOS)

Nombre : Désignation de la marchandise : Prix unit : Total

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
9	Sac Ciment	@ 170/-	1630/-
5	" Choux	@ 150/-	750/-
2	Paires Sirire	@ 200/-	400/-
1	Boit Cloue	@ 220/-	220/-

Total Frs

3000/-

N° et date du titre émis ci-joint du

Bénéficiaire Mr B. n° 887/11 colline 27/1/11

Commune..... RUKIRUMURAME Chefferie..... KIVURUGA

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
 (en lettres) TROIS MILLE

FRANCS

Le FOURNISSEUR
 Se:

Pour réception conforme
 Ruhengeri, le 21/1/11

Témoins à la réception
 (Si bénéficiaire illettré)

RUKIRUMURAME
 Pour acquit
 LE FOURNISSEUR.

1. PRANJIVAN
 2. Jerry ZIRARUSA

PRANJIVAN + en présence de MARTIN

Pranjivan

FACTURE

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (PANO)

Commerçant B.P. 112 à Ruhengeri.

Nombre : Désignation de la marchandise: Prix unit : Total

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
4	Pieces Analt.	175f	700f
2	" Plaque	200f	400f
3	Sac. ciment	175f	525f
2	Pieces Lirica	150f	300f
2	Pieces Plaque	200f	400f
3	Sac. ciment	175f	525f
1	Boit. Cloue	150f	150f

Total Frs

3000f

N° et date du titre émis ci-joint B n°087805 du 1/8/1961.
Bénéficiaire Mr KANYARWANDA Andare colline MUBONA
Commune MUBONA Chefferie MULERA.
Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de CENQUE.
(en lettres) PRANJIVAN G. (PANO)

Le FOURNISSEUR

Se:

Pranjivan

Commerçant
B.P. 90 - RUHENGRI
R.C. 592 - USA

Pour réception conforme
Ruhengeri, le

KANYARWANDA

Alamp

Pour acquit
LE FOURNISSEUR.

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1. *E. Martin* E. MARTINI

2. *Gatanga* GATONGA

Pour acquit en présence bénéficiaire

Pranjivan

PRANJIVAN

FACTURE

NOM DE LA FIRME:

MR. PRANJIVAN G. (DANO)
Commerçant à RUIHNGERI.

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
9	Sac ciment	170/-	1630/-
5	Sac. Choux Blancs	150/-	750/-
2	Pains Sira	200/-	400/-
1	Boit. Clous Verts	220/-	220/-
			<u>3.000/-</u>

Total Frs

Bn 087917 27/12/61

N° et date du titre émis ci-joint du RIVURUGA.

Bénéficiaire Mr. RIVURUGA colline BUGARUKA.

Commune Chefferie TROISMILLE.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
..... (en lettres)

Le FOURNISSEUR PRANJIVAN.
Se: Pranjiva

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 27/12/61

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)
1. RUKIRUMURAME
ZIRARUSA

Pour acquit
LE FOURNISSEUR. PRANJIVAN.
Pranjiva

Den pour le bénéficiaire

3350

-R.A-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI
-1-

RUHENGARI



18534

Régie C.A.C.de Ruhengeri "FONDS DU ROI"

"FACTURE N° 7/61 DU 31.3.1961"

DOIT: Gouvernement du Ruanda-Urundi "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit:

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
500	briques	0,60	3.000

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 37 du 15-4-61
Le Comptable Territorial, 1931.

Régie C.A.C.de Ruhengeri "FONDS DU ROI"

"FACTURE N° 7/61 DU 31.3.1961"

DOIT: Gouvernement du Ruanda-Urundi "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit:
Total Frs 3.000.-Frs.

N° et date du titre émis ci-joint 087746 du 8 février 1960.

Bénéficiaire: Mr. KANYARWANDA Colline Mubona
Chefferie Mulera

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de trois mille francs (en lettres)

Le Comptable C.A.C.I.

Pour réception conforme SEBAGANI.A.-
Ruhengeri, le 31.3.1961

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

Pour acquit de la somme de
trois mille francs
Ruhengeri, le 31.3.1961
Le Comptable des CACI,
SEBAGANI.A.-

1) DEWAERSEGGER, Th.
2) NIYIBIZI.L.-

DOIT: KANYARWANDA "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit:

-R.A-
 TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
 RESIDENCE DU RUANDA
 TERRITOIRE DE RUHENGARI
 -!-

Régie C.A.C.de Ruhengeri "FONDS DU ROI"

"FACTURE N° 8/61 DU 31.3.1961

DOIT: Gouvernement du Ruanda-Urundi "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit:

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
10 jrs	1 maçon	35	350.
Total Frs			350

N° et date du titre émis ci-joint... 087691 du

Bénéficiaire: Mr. NYIRINGARO Colline. Ruhengeri
 Chefferie. Mubera

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de ~~trois cent~~ cinquante frs (en lettres)

Le Comptable C.A.C.I.

SEBAGANI.A.-
 Pour réception conforme
 Ruhengeri, le 31.3.1961
 Pour acquit de la somme de
 Trois cent cinquante francs
 Ruhengeri, le 31.3.1961
 Le Comptable des CACI
 SEBAGANI.A.-

Témoins à la réception
 (Si bénéficiaire illettré:
 1) DEWAERSEGGER.
 2) NIYIBIZI.L.-

NYIRINGARO

3350

-R.A-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI
-!-

Régie C.A.C.de Ruhengeri "FONDS DU ROI"
"FACTURE N° 7/61.....DU 31.3.1961....."

DOIT:Gouvernement du Ruanda-Urundi "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit:

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
500	briques	0,60	3.000
<p>Vu et vérifié et porté en <u>15-4-61</u> au L. C. N° <u>37</u> du <u>15-4-61</u> Le Comptable Territorial, <u>031-</u> <i>[Signature]</i></p>			
Total Frs			3.000.-Frs.

N° et date du titre émis ci-joint...087746..... du .. 8 février 1960.

Bénéficiaire:Mr. KANYARWANDA.....Colline.....Mubona
Chefferie.....Mulera.....

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de...trois mille francs
.....(en lettres).....

Le Comptable C.A.C.I.
SEBAGANI.A.-
[Signature]

Pour réception conforme
Ruhengeri, le...31.3.1961.....


Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1) DEWAERSEGGER.....*[Signature]*

2) NIYIBIZI.L.-

[Signature]

Pour acquit de la somme de
trois mille francs
Ruhengeri, le 31.3.1961
Le Comptable des CACI,
SEBAGANI.A.-
[Signature]

KANYARWANDA 

-R.A-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

-!-

Régie C.A.C. de Ruhengeri "FONDS DU ROI"

"FACTURE N° 8/61 DU 31.3.1961

DOIT: Gouvernement du Ruanda-Urundi "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit:

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
10 jrs	1 maçon	35	350.
Total Frs			350

N° et date du titre émis ci-joint. 087691 du

Bénéficiaire: Mr. NYIRINGABO Colline. Ruhengeri
Chefferie. Wulera

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de trois cent cinquante frs (en lettres)

Le Comptable C.A.C.I.

SEBAGENI.A.-

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 31.3.1961

Pour acquit de la somme de
Trois cent cinquante francs
Ruhengeri, le 31.3.1961
Le Comptable des CACI
SEBAGENI.A.-

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

1) DEWAERSEGGER. TH.

2) NIYIBIZI.L.-

NYIRINGABO

3350

-R.A-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI
-!-

Régie C.A.C.de Ruhengeri "FONDS DU ROI"

"FACTURE N° 8/61.....DU 31.3.1961....."

DOIT:Gouvernement du Ruanda-Urundi "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit:

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
10 jrs	1 maçon	35	350.
Total Frs			350

Vu et vérifié et porté en D
au L. C. N° 37 du 15-4-61
Le Comptable Territorial 1931.

N° et date du titre émis ci-joint...087691..... du

Bénéficiaire:Mr...NYIRINGABO.....Colline...Ruhengeri.....

Chefferie...Makera.....

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de...trois cent cinquante...frs (en lettres).....

Le Comptable C.A.C.I.

Pour réception conforme
Ruhengeri, le 31.3.1961.....

Pour acquit de la somme de
Trois cent cinquante francs
Ruhengeri, le 31.3.1961
Le Comptable des CACI
SERAGANI.A.-

Témoins à la réception
(Si bénéficiaire illettré)

- 1) DEWAERSEGERE.T.
- 2) NYIBIZI.L.-

NYIRINGABO

-R.A-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

-1-

Régie C.A.C.de Ruhengeri "FONDS DU ROI"

"FACTURE N° 7/61DU 31.3.1961

DOIT:Gouvernement du Ruanda-Urundi "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit:

Nombre	Désignation de la marchandise	Prix unit	Total
500	briques	0,60	3.000

-R.A-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

-1-

Régie C.A.C.de Ruhengeri "FONDS DU ROI"

"FACTURE N°DU

DOIT:Gouvernement du Ruanda-Urundi "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit: Total Frs 3.000.-Frs.

Nombre : Désignation de la marchandise : Prix unit : Total
N° et date du titre émis ci-joint. 087746 du 8 février 1960.

Bénéficiaire:Mr. KANYARWANDA Colline Mubena
Chefferie Mulera

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de trois mille francs (en lettres)

Le Comptable C.A.C.I.

Pour réception conforme SEBAGANI.A.-
Ruhengeri, le 31.3.1961

Témoins à la réception (Si bénéficiaire illettré)

- 1) DEWAERSEGGER.Th.
- 2) NIYIBIZI.L.-

Pour acquit de la somme de trois mille francs
Ruhengeri, le 31.3.1961
Le Comptable des CACI,
SEBAGANI.A.-

Régie C.A.C.de Ruhengeri "FONDS DU ROI"

DOIT:Gouvernement du Ruanda-Urundi "FONDS DU ROI" pour fourniture de ce qui suit: KANYARWANDA

Vu et vérifié et porté en D
 au L. C. N° 43 du 24-4-61
 Le Comptable Territorial 0031

Ruhengeri

CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO
 Gouvernement Général - Gouvernement Generaal
 Direction Générale - Algemene Directie
 Direction - Directie

N° 52/61
 Nr.

Province - Provincie : Rwanda - Urundi
 District - District : Southern Province
 Territoire - Gewest : Provinciaal Gebied van Ruhengeri

Etat des sommes à liquider par
 Staat der sommen uit te keren door

}	le Comptable de la Colonie à <u>Ruhengeri</u> (1)
	de Boekhouder van de Kolonie te
	l'Ordonnateur-Trésorier de <u>Ruhengeri</u> (1)
	de Ordonnateur Betaalmeester van

à Monsieur RUTAYOMBA, F. N° matricule
 aan de heer Stamnummer
 Grade Agent Territorial Banque et n° de compte
 Graad de Restaurant Bank en nr. der rekening
 à titre d'indemnité
 voor vergoeding
 pour la période du 1-4/61 au 24-4/61
 voor de periode van tot
 suivant détail ci-dessous. soit 24 j x 110
 zoals hieronder gedetailleerd.



*Reçu la somme de deux mille huit cent quatre-vingt-quinze francs
 RUTAYOMBA, F.
 Ruhengeri*

Annexes :
 Bijlagen :

Total - Totaal : 2640
9678
 Index - Index : 255
2895

Autorisé le paiement à charge
 De betaling toegelaten ten laste
 du
 van

Total général à liquider :
 Uit te keren bedrag
Ruhengeri, le 24-4-61
 de

L'Ordonnateur-Trésorier, (1)
 De Ordonnateur Betaalmeester,

Le Gestionnaire des crédits, (1)
 De Beheerder der kredieten,

(1) Supprimer la mention inutile.
 Het onnodige schrappen.

*RUTAYOMBA, F.
 Ruhengeri*

Vu et vérifié et porté en D
ou L. C. N° 55 du 24-4-61
Le Comptable Territorial, 1931

CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO
Gouvernement Général - Gouvernement Generaal
..... Direction Générale - Algemene Directie
..... Direction - Directie

N° 53/61
Nr.



Province - Provincie :
District - District :
Territoire - Gewest :

Etat des sommes à liquider par } le Comptable de la Colonie à (1)
Staat der sommen uit te keren door } de Boekhouder van de Kolonie te
l'Ordonnateur-Trésorier de (1)
de Ordonnateur Betaalmeester van

à Monsieur N° matricule
aan de heer Stamnummer
Grade Banque et n° de compte
Graad Bank en nr. der rekening

à titre d'indemnité
voor
pour la période du 14-3/61 au 8/4/61
voor de periode van
suivant détail ci-dessous. tot
zoals hieronder gedetailleerd.

Sot funelle de route n° 25/61 - 3 f x 110
" " " " n° 39/61 - 4 f x 110

Reçu la somme de huit cent cinquante
cinq francs
L'ORDONNATEUR DE CASIERIE

Annexes :
Bijlagen :

Total - Totaal : 770
Index - Index : 75

Autorisé le paiement à charge
De betaling toegelaten ten laste
du
van
L'Ordonnateur-Trésorier, (1)
De Ordonnateur Betaalmeester,

Total général à liquider :
Uit te keren bedrag
Ruhengeri, le 24-4-61
de
Le Gestionnaire des crédits, (1)
De Beheerder der kredieten,

(1) Supprimer la mention inutile.
Het onnodige schrappen.



REGIE DE DISTRIBUTIONS D'EAU ET D'ELECTRICITE
DU CONGO BELGE ET DU RUANDA URUNDI

Astrida, le 15 avril 1961.-

(REGIDESO)

SERVICE HYDROLOGIQUE **MP 100**
Adresse télégraphique : SERVHYDRO **ASTRIDA.**
Mission **FBI**

N/Réf.
(A rappeler s.v.p.)

Vu et vérifié et porté en
au L.C. N° 725 du 20.4.61
Le Comptable Territorial



PREFECTURE DE RUHENGERRI.

FACTURE N° 40/61.-

Fourniture prison - notre B.E.17/61 magasin RUHENGERRI.-

1 compteur 13 m/m parfait	1.850,-
1 robinet D/G 3/4	205,-
1 Réduction H1" - F 3/4	14,-
1 Réduction H 1" - F 1/2	14,-
	<hr/>
	2.923,-

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme
de DEUX MILLE QUATRE VINGT TROIS FRANCS.-

[Signature]
R. BARETTE.-
Sous-Chef de Bureau.

Payable à notre compte n° 131 à la Banque d'Emission du
Ruanda et du Burundi à USUMBUA.-

Ou à notre B.P. 110 Ruhengeri par mandat postal.

Pour avoir

Pour vérification, approbation et imputation à
charge de l'art. 1119 143.02.00-14
Engagement n° 1 du 24.4.61
RUHENGERRI le 29.4.61
Le sous-Directeur des Credits
L'Administrateur Territorial
ALBERT A CASTEL

Coopéra
Pour réception
Livraison { par le
Ruhengeri le 15.4.61
(Fonction)
(Nom)
[Signature]

~~REGIE DE DISTRIBUTIONS D'EAU ET D'ELECTRICITE~~
~~DU CONGO BELGE ET DU RWANDA URUNDI~~

Astrida, le 20 février 1961.-

(REGIDESO)

SERVICE HYDROLOGIQUE BP 100
 Adresse télégraphique : SERVHYDRO ASTRIDA.

N/Réf.
 (A rappeler s.v.p.)

Mission FBI

Vu et vérifié et porté en
 au L. C. N° 128 du 29.IV-61
 Le Comptable Territorial, 1031

TERRITOIRE DE & A
RUHENGERI.-



FACTURE N°13/61.-

Fournitures du magasin FBI Ruhengeri -1960.
BE 14 à Prison Ruhengeri.

1 robinet 1/2	88,-	✓
1 nipple 1/2	4,-	✓
1 croix 1" - 1/2 - 1 - 1/2	28,-	
<u>BE 15 à Tennis Ruhengeri.</u>		
1 croix 1" -1/2 - 1- 1/2	28,-	
1 nipple 1" long 7 cm.	8,-	✓
1 " 1" long. 15 cm.	13,-	
	<u>169,-</u>	✓

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
 CENT SOIXANTE ET NEUF FRANCS.-

R. Barette
 R. BARETTE.-
 Sous-chef de Bureau.

Cette facture est payable à notre compte n°151 à la Banque
 d'Emission du Rwanda et du Burundi à USUMBURA.-

Pour réception conforme
 Livraison prévue pour le 31-12-60
 l'exécute le 31-12-60
 RUHENGERI, le 29.IV.1961
 (Fonction):
 (Nom):
 (Signature):

Pour vérification, approbation et imputation à
 charge de l'Etat
 Le sous-Gestionnaire des crédits
 Engagement n° 40 du 31-12-60
 RUHENGERI le 29-IV-61
 Le sous-Gestionnaire des crédits
 pour vérification, approbation et imputation à
 charge de l'Etat
 L'Administrateur Territorial
Sierex de CASTELLE

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° H du 6/1/61
Le Comptable Territorial, 031-

CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO
Gouvernement Général - Gouvernement Generaal
Direction Générale - Algemene Directie
Direction - Directie

[Signature]

N° 26/62
Nr.

Province - Provincie :
District - District :
Territoire - Gewest :

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 177 du 29.IV.1961
Le Comptable Territorial, 031-

[Signature]

Etat des sommes à liquider par
Staat der sommen uit te keren door
(le Comptable de la Colonie à (1)
de Boekhouder van de Kolonie te (1)
l'Ordonnateur-Trésorier de
de Ordonnateur Betaalmeester van

à Monsieur N° matricule
aan de heer Stamnummer
Grade Banque et n° de compte
Graad Bank en nr. der rekening
à titre d'indemnité
voor vergoeding
pour la période du au
voor de periode van tot
suivant détail ci-dessous.
zoals hieronder gedetailleerd.

31 jours x 110 =



Reçu la somme de

— TROIS MILLE SIX CENT TRENTE FRANCS —

Ruhengeri, le 6 janvier 61.

J. VAN KERSM.

Annexes :
Bijlagen :
Total - Totaal : 3670
Index - Index : 220

Autorisé le paiement à charge
De betaling toegelaten ten laste
du
van

Total général à liquider : 3670
Uit te keren bedrag

[Signature], le 6 1 61
de

L'Ordonnateur-Trésorier, (1)
De Ordonnateur Betaalmeester,

Le Gestionnaire des crédits, (1)
De Beheerder der kredieten,

[Signature]

(1) Supprimer la mention inutile.
Het onnodige schrappen.

DAHAMANI
COMMERÇANT A RUHENGARI.

Vu et vérifié et porté en ^D
au L. C. N° 83 du 15-4-61
Le Comptable Territorial

Facture n°////// suivant HDC n°11 en date du 04/04/61
du Directeur de l'école de Police du Rwanda à RUHENGARI.

Le Gouvernement du Rwanda doit au Sieur DHAMANI, Commerçant
à Ruhengeri, la somme de 15.225,00, pour ce qui suit:

5.075 pains à 03,00 frs soit

15.225,00 frs

Je dis 15.225,00 frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de QUINZE MILLE DEUX CENT
VINGT CINQ francs.

DHAMANI

A. Dhamani

Pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art n°91/19/011/02/00/906
Engagement n°17 du 04/04/61.
Le sous-comptable des crédits
LOOS, GH.
Dir. sur Ecole de Police.

Pour réception du 25/02 au 31/03/61
Livraison prévue pour ces dates
Exécutée à ces dates
A Ruhengeri le 14/04/61
Le Directeur de l'école de Police
LOOS, GH.

RUHENGARI



18626

Pour avoir
DHAMANI
A. Dhamani

DAHANANI
COMMERÇANT A RUHENGHERI.

Vu et vérifié et porté en D
au L. C. N° 33 du 15-4-61
Le Comptable Territorial LOOS, G.H.

Facture n° //// suivant REC n°11 en date du 04/04/61
du Directeur de l'école de Police du Rwanda à RUHENGHERI.

Le Gouvernement du Rwanda doit au Sieur DHANANI, Commerçant
à Ruhengeri, la somme de 15.225,00, pour ce qui suit:

5.075 pains à 03,00 frs soit

15.225,00 frs

Je dis 15.225,00 frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de QUINZE MILLE DEUX CENT
VINGT CINQ francs.

DHANANI.

D. Hanani

Pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art n°91/19/011/02/00/906
Engagement n°17 du 04/04/61.
Le sous-estime des crédits
LOOS, G.H.
Directeur Ecole de Police.

Pour réception du 25/02 au 31/03/61
Livraison prévue pour ces dates
Exécutée à ces dates.
A Ruhengeri le 14/04/61
Le Directeur de l'école de Police
LOOS, G.H.

Pour avoir
DHANANI
D. Hanani

Bole 194 du 30/9/69

S.P.

RECOMMANDE

FACTURE AU COMPTANT

ADRESSE

à Monsieur le Directeur de la
Société S. P. I. U.
RUHENGARI

Exercice	1960
Budget	Ordinaire
Article	36 06
CARACTERISTIQUES DE LA RECETTE	
Date	24.9.69
Poste	Bole
Quittance	7.11.200.45

Doit au RUANDA-URUNDI, à verser au comptable Parait n° 1
à RUHENGARI

Echéance :

OBJET	MONTANT
Redevance forfaitaire pour soins de santé à votre personnel africain pour l'exercice 1960, suivant convention du 25.3.1958 30 unités à 400 frs.	12.000
Arrêté à la somme de : <u>DEUX MILLE FRANCS.</u>	



Service émetteur Direction des S.M. du R.U. Fonctions MEDICIN DIRECTEUR DES SERVICES
 Localité Gicumbura Nom MEDICIN DU RUANDA URUNDI
 Date 20.3.1960 Signature : DR. F. DIENCKX
 N° 11.80

N. B. Cette facture est à établir en six exemplaires : 1 minute ; 1 pour redevable ; 4 pour comptable, celui-ci en renverra un portant les caractéristiques de la recette au service émetteur, il en joindra 2 aux extraits de son livre de caisse, le 4^{me} sera classé dans les archives du bureau.
 Ce modèle ne peut être mis en recouvrement par le service des Impôts, il ne peut servir que pour les recettes au comptant.

FACTURE AU COMPTANT

Exercice	1960
Budget	Ordinaire
Article	35 06
CARACTERISTIQUES DE LA RECETTE	
Date	24.9.60
Poste	506 aux
Quittance	9031/2025/6

ADRESSE

à M. Monsieur le Directeur de la
société E T I R U
RUHENGURI

Doit au RUANDA-URUNDI, à verser au comptable Territorial
à RUHENGURI

Echéance :

OBJET	MONTANT
Redevance forfaitaire pour soins de santé à votre personnel africain pour l'exercice 1960, suivant convention du 25.3.1958 30 unités à 400 frs.	12.000
Arrêté à la somme de : DIX-DEUX MILLE FRANCS.	

Service émetteur Direction des S.M. du R.U. Fonctions LE MEDECIN DIRECTEUR DES SERVICES
MEDICAUX DU RUANDA URUNDI
Localité Usumbura Nom DR. F. DIERCKX
Date 23.3.1960 Signature : *[Signature]*
N° II.60

N. B. Cette facture est à établir en six exemplaires : 1 minute ; 1 pour redevable ; 4 pour comptable, celui-ci en renverra un portant les caractéristiques de la recette au service émetteur, il en joindra 2 aux extraits de son livre de caisse, le 4^{me} sera classé dans les archives du bureau.
Ce modèle ne peut être mis en recouvrement par le service des Impôts, il ne peut servir que pour les recettes au comptant.

FACTURE AU COMPTANT

Exercice	1960
Budget	ordinaire
Article	36 06
CARACTERISTIQUES DE LA RECETTE	
Date	24.4.60
Poste	506
Quittance	7.11.2001/15

ADRESSE

à M. Monsieur le Directeur de la
société S.T.I.U
KINYINYI

Doit au RUANDA-URUNDI, à verser au comptable KINYINYI
à KINYINYI

Echéance :

OBJET	MONTANT
Redevance forfaitaire pour soins de santé à votre personnel africain pour l'exercice 1960, suivant convention du 25.3.1958 30 unités à 400 frs.	12.000
Arrêté à la somme de : DUAZE MILLE FRANCS.	

Service émetteur Direction des S.M. du R.U. Fonctions LE MEDECIN DIRECTEUR DES SERVICES
Localité Janyabura Nom MEDICAN DE RUANDA URUNDI
Date 20.3.1960 Signature : DR. F. DIERCKX
N° 11.60

N. B. Cette facture est à établir en six exemplaires : 1 minute ; 1 pour redevable ; 4 pour comptable, celui-ci en renverra un portant les caractéristiques de la recette au service émetteur, il en joindra 2 aux extraits de son livre de caisse, le 4^{me} sera classé dans les archives du bureau.
Ce modèle ne peut être mis en recouvrement par le service des Impôts, il ne peut servir que pour les recettes au comptant.

FACTURE au COMPTANT

Exercice	1955
Budget	01.
Article	27/04
Caractéristiques de la recette	
Date	21/1/56
Poste	
Quittance	92/017E du 21/1/56


ADRESSE

à Monsieur Amarshingh

Ruhengeri.

Doit au RUANDA-URUNDI, à verser au Comptable Territorial de Ruhengeri
à Ruhengeri.

Echéance

OBJET	Montant
Vente médicaments	58,-
	
Arrêté à la somme de : Cinquante huit francs	

Service émetteur Médical.
Localité Ruhengeri.
Date 7/1/1956
n° 98

Fonctions Méd. Chef de Service des Hôpitaux
Nom Dr. L. HOMANS
Signature *[Signature]*

N. B. Cette facture est à établir en cinq exemplaires : 1 pour redevable - 4 pour comptable, celui-ci en renverra un portant les caractéristiques de la recette au Service émetteur, il en joindra 2 aux extraits de son livre de caisse, le 4^{me} sera classé dans les archives du Bureau.
Ce modèle ne peut être mis en recouvrement par le Service des Impôts, il ne peut servir que pour les recettes au comptant.